

DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 11 avril 2023 - Délibération n°23-053**

**Objet : Tarif course camarguaise week-end de printemps**

Le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le quatre avril précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, B. MALLET, H. NICOLAS, N. CANONGE, M. MONNIER, M. EL AIMER, C. MARTIN, J-P. ROUX, A. MATEU, P. PLONGET, M. MESSINES, F. LOPEZ, C. CERVERO, X. PECHAIRAL, C. BOUILLET, P. SILVA, W. ALCANIZ, F. BOUCHE, E. SIFUENTES, D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER,.

ONT DONNE PROCURATION :

N. ANDREO donne procuration à J-J. GRANAT, H. JONQUIERE donne procuration à D. GUIOT

SECRETAIRE DE SEANCE : H. NICOLAS

\* \* \*

Rapporteur : Jean-Pierre ROUX, 8<sup>ème</sup> adjoint

Cette année la municipalité souhaite organiser, une course de taureaux emboulés en partenariat avec l'école taurine de Bouillargues le vendredi 12 mai 2023. Cette course se déroulera dans le cadre du week-end de printemps. Pour cette occasion, il est proposé une entrée gratuite pour toutes les personnes souhaitant se rendre à cette manifestation.

Pour cette manifestation exclusivement, et compte-tenu de sa nature, il est proposé de payer une indemnité à l'école taurine d'un montant de 150 euros.

-----

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** la délibération n°16-025 du 9 avril 2016, établissant les tarifs des recettes et des dépenses de la régie des courses camarguaises ;  
**Vu** la délibération n°16-026 du 9 avril 2016, créant une régie d'avances et de recettes pour les courses camarguaises ;  
**Vu** la délibération n°19-056 du 29 juin 2019, portant modification des tarifs pour les courses camarguaises ;  
**Vu** la délibération n°22-050 du 06 avril 2022, portant modification des dates d'ouverture de la régie des courses camarguaises ;  
**Vu** la délibération n°23-028 du 08 mars 2023, portant modification des tarifs pour les courses camarguaises ;

**Considérant** la volonté de la commune d'organiser une course de taureaux emboulés durant la fête du printemps ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

**ARTICLE 1.** Le conseil municipal approuve le principe de gratuité pour la course de taureaux emboulés du vendredi 12 mai 2023 dans le cadre de la fête du printemps et il ne sera donc pas appliqué de droit d'entrée aux personnes venant assister à la manifestation.

**ARTICLE 2.** A l'occasion de la course du vendredi 12 mai 2023, la dépense de 150 euros est à prévoir pour l'école taurine de Bouillargues.

**ARTICLE 3.** Le maire de Manduel, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Convocation : 04 avril 2023

Affichage ordre du jour : 04 avril 2023

Présents : 27

Suffrages exprimés : 29

Absents : 2

Publiée le :

**14 AVR. 2023**

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,

Hélène NICOLAS

